

Associations



23 associations étaient présentes dont 2 nouvelles:

- L'association trisports : marche nordique, course à pied et vélo
- Les cabotins de Seyssuel

Les clubs sportifs ont enregistré de nombreuses inscriptions.



En ce qui concerne la cérémonie des trophées, 34 récompenses ont été attribuées aux personnes méritantes désignées par leur association. La prestation musicale de l'harmonie a apporté une dynamique au déroulement de la soirée. Cette année, ce sont les enfants du conseil municipal qui ont désigné le plus beau stand associatif et c'est l'ouverture au tiers monde qui a été retenue. ■

Le salon des associations s'est déroulé le samedi 3 septembre à l'Atrium, suivi de la cérémonie des trophées. Le beau temps était de la partie ainsi que la présence nombreuse du public.



Agenda

& **Jeudi 20 octobre**
Ouverture au public du nouveau parc de loisirs

& **Vendredi 11 novembre**
Cérémonie de commémoration

& **Dimanche 20 novembre**
Repas des anciens

& **Vendredi 25 novembre**
Journée de la plantation organisée au parc de loisirs

& **Samedi 26 novembre**
Marché aux vins

& **Samedi 3 décembre**
Inauguration du parc de loisirs

& **Vendredi 6 janvier**
19 h - Vœux du Maire à la population

Contact Mairie

La mairie est ouverte au public les lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le jeudi jusqu'à 19 heures

04 74 85 15 24
ou secretariat@seyssuel.fr

Pour toute information : connectez-vous sur www.seyssuel.fr

Conception graphique : Cum Gaia

Seyssuel & Vous

N° 6 - Octobre 2016

Edito



Chères Seyssueloises, Chers Seyssuelois,

Les derniers mois de l'année 2016 devraient être synonymes de l'aboutissement de nombreux projets engagés. La prochaine ouverture de commerces, l'inauguration du Parc de loisirs, la première tranche de rénovation de l'éclairage public, et ne l'oublions pas l'arrivée de la Fibre Optique sur notre commune avec quelques mois d'avance.

Seyssuel avance et développe ses services afin d'offrir aux Seyssuelois le cadre de vie qu'ils attendent.

Je rappellerai également que le Conseil Municipal a validé le choix de ne pas augmenter les impôts sur notre commune préférant une gestion rigoureuse, et ce pour la 3^{ème} année consécutive depuis notre élection. La gestion d'une commune autour de ses investissements et de son fonctionnement ne doit pas avoir pour unique levier celui de l'impôt. Autour de nous, le choix d'investissements communaux est souvent synonyme d'augmentation du taux d'imposition : ce n'est pas le cas à Seyssuel. Nos finances sont saines et nos choix raisonnables.

C'est dans le même esprit d'une gestion cohérente pour notre territoire que le dernier Conseil Municipal a choisi de retirer l'arrêté PLU pris le 7 Juillet 2016. En effet, la consultation des Personnes Publiques Associées (Direction du Territoire, SCOT, Chambre d'agriculture...) qui avaient pourtant été conviées à chacune de nos réunions, a aujourd'hui mis en exergue des points d'achoppement. Il n'était pas envisageable de présenter aux Seyssuelois un document, lors de l'enquête publique, qui n'aurait pas eu l'assentiment des diverses parties et pour lequel nous étions

certain d'avoir à apporter des modifications. Le choix a été fait de porter à la connaissance des Seyssuelois un document le plus proche possible de la réalité dans le cadre de l'enquête publique.

Les enjeux environnementaux forts sur notre territoire (exemple : annulation arrêté biotope) doivent nous réunir plutôt que nous opposer. Je l'ai toujours défendu en ce sens.

C'est ainsi que le lendemain du dernier Conseil Municipal, les Personnes Publiques associées étaient réunies en mairie afin de décider rapidement des nouvelles orientations environnementales à arrêter. Le lancement de l'enquête, bien évidemment retardé, fera l'objet d'une communication auprès de l'ensemble de la population.

Agir c'est décider, c'est pourquoi l'ensemble du Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, en ce sens.

Frédéric BELMONTE



"Juste un CLIC à la Saint Juste" www.seyssuel.fr

École & Parc de Loisirs

Potager citoyen pour tous !



Le potager citoyen est situé à côté de l'Atrium depuis le 30 avril.

Qu'est-ce qu'un potager citoyen ? C'est un potager créé par les enfants du conseil municipal enfants (dans la commission écologie). Tous les seyssuelois sont conviés à y participer.

Comment faire pour faire vivre le potager ? Vous êtes invités à entretenir, arroser, récolter et désherber. Pour vous récompenser, vous pouvez ramasser nos récoltes.

Nous avons déjà récolté des radis, des salades, des pommes de terre, des tomates et des arachides.

Pour le conseil municipal enfants, Noelia, Gaël et Héléna. ■

Les travaux vont bon train et la météo très clémente a permis au chantier d'avancer sous les meilleurs auspices.

On peut déjà visualiser l'espace. En effet les allées en béton désactivé délimitent les chemins piétonniers et rendront l'accès aux jeux d'enfants, au skate parc, et au city stade. Les surfaces engazonnées ce mois de septembre apporteront prochainement de la verdure.

Cet espace sera d'autant plus accessible que la signalétique à travers le village a été repensée. Elle permet désormais d'accueillir plus facilement nos visiteurs, jusqu'à bon port, qu'il s'agisse de nos lieux de réunions, nos entreprises ou nos quartiers, désormais signalés. ■

Les essences feront l'objet d'une journée de la plantation qui aura lieu à la Sainte Catherine où « tout prend racine ». A cette occasion, enfants des écoles et seyssuelois seront invités à prendre part à la végétalisation du site.

Gageons que cet espace livré aux vacances de Toussaint sera utilisé par tous et qu'il apportera une bouffée d'oxygène à la population intergénérationnelle.



Actu &

Comprendre sa taxe foncière

La taxe foncière est calculée à partir de plusieurs éléments qui relèvent de l'État et de la Commune :

$$\begin{aligned} & \text{Taxe Foncière} \\ & = \\ & \text{Base d'imposition} \times \text{Taux voté par la Commune} \\ & \downarrow \\ & \text{Valeur locative cadastrale} \times \text{Coefficient de Valorisation} \end{aligned}$$

La base d'imposition est donnée par l'État à partir de deux éléments :

1. La valeur locative cadastrale représente le montant du loyer annuel que le propriétaire pourrait théoriquement obtenir de son bien, s'il le louait. On retire ensuite 50 % de charges fictives de ce montant pour retenir le loyer net de charges.
2. Le coefficient de revalorisation est déterminé chaque année par l'administration fiscale. En 2016, il est de 1.01.

Le taux d'imposition est voté par la Commune au moment de l'établissement du budget.

A Seyssuel ce taux reste inchangé depuis 2014

Conseil Municipal des Enfants

Une signalétique pour l'école

Le Conseil municipal des enfants souhaite installer deux panneaux signalétiques pour indiquer la présence de l'école. Il lance un appel à projet pour la fabrication d'un support adapté. Veuillez déposer vos projets en mairie ou dans la boîte aux lettres du CME avant le 20 novembre 2016. Ces projets seront soumis par la CME aux enfants de l'école.

Village & Brèves

La fibre Orange arrive à Seyssuel



Composée de fils de verre plus fins qu'un cheveu, la fibre optique apporte une vitesse et un confort de navigation Internet incomparable, grâce à un débit 30 fois plus rapide que l'ADSL. La fibre Orange est une fibre de bout en bout, qui permet de conserver la qualité des débits depuis Internet jusqu'au cœur de votre domicile pour vous apporter la meilleure connectivité. Ainsi, grâce à la fibre, tous les nouveaux usages sont possibles : streaming audio ou vidéo sur vos PC et tablettes, échange de fichiers très volumineux en-

core plus rapidement qu'avec l'ADSL ou le VDSL, recevoir la TV en Ultra Haute Définition, connecter plusieurs appareils au sein d'un même foyer sans perte de vitesse, et jouer réseau en évitant les temps de latence. Et bientôt, ce seront peut-être les objets connectés de votre domicile qui se connecteront à votre Livebox.

Cette technologie sera bientôt une réalité pour les Seyssuelois. Une centaine de logements est déjà raccordable depuis fin août, et le déploiement se poursuit.

Par ailleurs, des commerciaux Orange se déplaceront sur la commune et à votre domicile - dès lors que votre habitation est éligible - pour vous expliquer les formules et tarifs existants. Des promotions permettent actuellement de bénéficier d'un abonnement à partir de 19,99 € par mois.

Vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site <http://reseau.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre> pour vérifier l'éligibilité de votre domicile et nous faire part de votre intérêt pour l'arrivée de la fibre, ou rencontrer un conseiller à la boutique Orange de Vienne au 36, cours Brillier. ■

Ils sont connectés : Valérie & Damien Prieur

Comment avez-vous été contactés pour installer la fibre chez vous ?

Nous nous étions pré-inscrits sur le site d'Orange afin d'être informés de l'avancement de l'installation de la fibre à Seyssuel. Un commercial d'Orange nous a démarché à notre domicile et nous a présenté les différentes offres. Il nous a fixé le RDV pour l'installation de la fibre quelques semaines plus tard.

Êtes vous satisfaits de votre installation ? Cela a t-il été compliqué dans la mise en place ?

Nous sommes très satisfaits de l'installation. Sa mise en place a été un peu compliquée car nous avons dû retrouver dans notre jardin le regard permettant d'accéder à la gaine téléphonique. Il a fallu creuser pour permettre aux techniciens de raccorder la fibre à la maison. L'installation fut ensuite efficace et rapide.

Avec la fibre, avez-vous modifié vos habitudes d'utilisation Internet ?

Pas particulièrement mais du fait de la connexion rapide, l'utilisation d'internet est facilitée

Heureux ?

Ravis !

Mis en place en 2003, le service de transport à la demande permet

à toute personne habitant une commune de ViennAgglo de se rendre à Vienne ou d'en revenir à partir de 300 points d'arrêt existants. Ce service fonctionne du lundi au samedi sur réservation au prix de 1,20 € par voyage en appelant le **0810 414 909** du lundi au vendredi de 8h à 18h30, le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. La réservation doit être effectuée la veille avant 17h00. Ce service n'est pas destiné aux scolaires.

Commerces

Ils sont attendus par nombre d'entre nous. Surtout depuis le départ de Véronique Mourier et la fermeture de son épicerie. Chacun ayant conscience que l'ambiance du village passe aussi par son activité, y compris économique, la mairie s'est donnée pour priorité de favoriser cette activité, rendant, au-delà du lien social qu'elle apporte, un service incontournable aux Seyssuelois. C'est pourquoi elle a décidé d'acquiescer les 3 locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Clos des Cépages. D'ici la fin d'année, un boulanger et une coiffeuse viendront s'installer, concrétisant ainsi ces projets d'importance.

Par ailleurs, le travail sur l'installation d'une épicerie dans le 3^{ème} local commercial, prendra corps.

Seyssuel fait son marché

Un rendez-vous à ne pas manquer : celui du marché hebdomadaire qui réunit chaque jeudi de 16 h à 19 h des commerçants et producteurs offrant aux Seyssuelois la possibilité de consommer localement. De nouveaux commerçants viennent désormais étoffer l'offre. Venez les visiter.